

E 4269

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 février 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 13 février 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC1/2009 à l'intérieur de la section III. Commission du budget général pour l'exercice 2009 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 février 2009 (11.02)
(OR. en)**

6201/09

FIN 41

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne,
Date de réception: 10 février 2009
Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC1/2009 à l'intérieur de la section III.
Commission du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC1/2009.

p.j.: DEC1/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/713

BRUXELLES, LE 05/02/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009

SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 03, 05, 09, 15, 16, 19, 21, 25, 26, 27, 31

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 01/2009 DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2701 Dépenses administratives du domaine politique Budget
POSTE - 27 01 02 09 Personnel externe - Gestion non décentralisée CND - 2 547 779

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0101 Dépenses administratives du domaine politique Affaires économiques et financières
POSTE - 01 01 02 01 Personnel externe CND 537 991

AU CHAPITRE - 0301 Dépenses administratives du domaine politique Concurrence
POSTE - 03 01 02 01 Personnel externe CND 691 260

AU CHAPITRE - 0501 Dépenses administratives du domaine politique Agriculture et développement rural
POSTE - 05 01 02 01 Personnel externe CND 60 168

AU CHAPITRE - 0901 Dépenses administratives du domaine politique Société de l'information et médias
POSTE - 09 01 02 01 Personnel externe CND 10 028

AU CHAPITRE - 1501 Dépenses administratives du domaine politique Éducation et culture
POSTE - 15 01 02 01 Personnel externe CND 30 084

AU CHAPITRE - 1601 Dépenses administratives du domaine politique Communication
POSTE - 16 01 02 01 Personnel externe de la direction générale Communication: siège CND 30 084

AU CHAPITRE - 1901 Dépenses administratives du domaine politique Relations extérieures
POSTE - 19 01 02 01 Personnel externe des directions générales Relations extérieures CND 407 418

AU CHAPITRE - 2101 Dépenses administratives du domaine politique Développement et relations avec les États ACP
POSTE - 21 01 02 01 Personnel externe des directions générales du développement CND 469 878

AU CHAPITRE - 2501 Dépenses administratives du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique
POSTE - 25 01 02 01 Personnel externe du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique CND 82 731

AU CHAPITRE - 2601 Dépenses administratives du domaine politique Administration de la Commission
POSTE - 26 01 02 01 Personnel externe CND 77 717

AU CHAPITRE - 3101 Dépenses administratives du domaine politique Services linguistiques
POSTE - 31 01 02 01 Personnel externe CND 150 420

INTRODUCTION

Il s'agit d'un virement visant la réallocation de crédits administratifs de même nature entre titres (affectant plusieurs Directions générales) au sein du même article XX 01 02 (Personnel externe : agents contractuels et experts nationaux détachés).

1. Le règlement (CE) n° 1337 du Parlement européen et du Conseil adopté le 16 décembre dernier portant établissement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement (JOUE L 354/62 du 31/12/2008) modifie sensiblement la charge de travail des services de la Commission sur base de laquelle avait été établi l'avant-projet de budget 2009. Ces changements concernent en particulier la responsabilité de mise en œuvre de cet instrument par:

- la DG AIDCO en collaboration non seulement avec des organisations internationales (proposition initiale de la Commission), mais également avec des organisations non gouvernementales, tout en assurant la cohérence politique des actions menées par les différents acteurs;
- les DG de programmation (DEV et RELEX) dans l'identification des projets à financer, y compris leur soumission au comité établi par l'instrument de Coopération et Développement et au Parlement européen.

Le montant demandé doit servir au financement de 15 agents contractuels (AC) nécessaires au siège pour la mise en œuvre de la Facilité alimentaire au sein des DG AIDCO (6 AC de groupe de fonction IV, 2 AC GF III et 2 AC GF II), DEV (3 AC GF IV) et RELEX (2 AC GF IV).

2. Le présent virement inclut également le recrutement de 17 agents contractuels de groupe de fonction I pour remplacer les fonctionnaires de catégorie ex -D* dont les postes sont gelés dès leur vacance et qui seront retirés du tableau des effectifs en 2010, conformément aux engagements pris lors de la réforme du Statut. Cette partie du virement concerne 10 domaines politiques.

3. Pour faire face à la crise financière enfin, la Commission a décidé le 12 novembre dernier de recourir à tout moyen de flexibilité interne de nature à permettre les réponses appropriées par les services concernés. En outre, la Commission compte faire appel également à l'expertise disponible dans les administrations nationales afin de pouvoir donner suite aux multiples demandes dans les domaines des DG COMP et ECFIN dans le court terme. Le montant transféré vise à permettre le recrutement de 16 experts nationaux détachés (END) auprès de la DG COMP et 12 END auprès de la DG ECFIN.

Les crédits seront transférés de la ligne budgétaire 27 01 02 09 – Gestion non décentralisée du domaine politique Budget. Ce poste comporte des crédits qui ne sont pas alloués à un domaine politique particulier dès le début de l'exercice budgétaire et sont susceptibles de couvrir les besoins de l'ensemble des services de la Commission. Les domaines politiques ci-dessus ayant été identifiés, la Commission demande que, conformément aux articles 23 et 24 du règlement financier, les crédits correspondants soient virés en faveur de chacun de ces domaines politiques.

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

01 01 02 01 - Personnel externe

b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 085 725
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 085 725
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 394 185
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	691 540
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 229 531
7. Renforcement proposé	537 991
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,43%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	9 772
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	9 772
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative au renforcement des experts nationaux détachés (END) dans le cadre de la crise financière (point 3 de l'introduction) et à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.Ba) Intitulé de la ligne**03 01 02 01 - Personnel externe**b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 920 731
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 920 731
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 942 569
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	978 162
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 669 422
7. Renforcement proposé	691 260
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	14,05%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	2 022
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	2 022
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative au renforcement des experts nationaux détachés (END) dans le cadre de la crise financière (point 3 de l'introduction).

I.C

a) Intitulé de la ligne

05 01 02 01 - Personnel externe

b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 808 203
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	5 249
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 813 452
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 822 509
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	990 943
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 051 111
7. Renforcement proposé	60 168
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,58%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.Da) Intitulé de la ligne**09 01 02 01 - Personnel externe**b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 518 093
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	2 518 093
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 848 449
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	669 644
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	679 672
7. Renforcement proposé	10 028
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,40%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.Ea) Intitulé de la ligne**15 01 02 01 - Personnel externe**b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 573 358
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 573 358
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 666 141
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	907 217
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	937 301
7. Renforcement proposé	30 084
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,84%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.Fa) Intitulé de la ligne**16 01 02 01 - Personnel externe de la direction générale Communication: siège**b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 853 907
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 853 907
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 638 579
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 215 328
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 245 412
7. Renforcement proposé	30 084
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,51%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	9 123
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	9 123
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.G

a) Intitulé de la ligne

19 01 02 01 - Personnel externe des directions générales Relations extérieures

b) Données chiffrées à la date du 20/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 168 166
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 168 166
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 540 539
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 627 626
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 035 044
7. Renforcement proposé	407 418
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,68%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la Facilité alimentaire (point 1 de l'introduction) et à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.H

a) Intitulé de la ligne

21 01 02 01 - Personnel externe des directions générales du développement

b) Données chiffrées à la date du 20/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 503 155
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1 A+1B+2)	4 503 155
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 098 184
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 404 970
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 874 848
7. Renforcement proposé	469 878
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,43%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la Facilité alimentaire (point 1 de l'introduction) et à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.I

a) Intitulé de la ligne

25 01 02 01 - Personnel externe du domaine politique Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique

b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 458 914
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 458 914
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 098 405
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 360 509
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 443 240
7. Renforcement proposé	82 731
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,52%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.Ja) Intitulé de la ligne**26 01 02 01 - Personnel externe**b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 138 017
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 138 017
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 629 936
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 508 081
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 585 798
7. Renforcement proposé	77 717
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,27%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	119 852
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

I.Ka) Intitulé de la ligne**31 01 02 01 - Personnel externe**b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 193 738
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 193 738
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 031 094
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 162 644
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 313 064
7. Renforcement proposé	150 420
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,64%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	353 532
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification relative à la conversion des postes ex -D* en agents contractuels (point 2 de l'introduction).

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

27 01 02 09 - Personnel externe - Gestion non décentralisée

b) Données chiffrées à la date du 22/01/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 914 497
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 914 497
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 914 497
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 366 718
7. Prélèvement proposé	2 547 779
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	65,09%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/01/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Ce poste comporte des crédits qui ne sont pas alloués à un domaine politique particulier dès le début de l'exercice budgétaire et sont susceptibles de couvrir les besoins de l'ensemble des services de la Commission. Les domaines politiques ci-dessus ayant été identifiés, la Commission demande que, conformément aux articles 23 et 24 du règlement financier, les crédits correspondants soient virés en faveur de chacun de ces domaines politiques.